Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents : Amfreville les Champs M. Cordier. En exercice: 48 Bacqueville M. Collette, Beauficel-en-Lyons M. Pillet, Bosquentin Mme Fouquet, Bourg Beaudouin M. Halot, Présents: 42 Charleval Mme Héquet, MM. Calais, Emo, Votants: 48 Douville/Andelle M. Cramer Fleury-la-Forêt M. Godebout, Fleury sur Andelle MM. Vieillard.R, Gavelle Flipou M. Mirallès. Houville-en-Vexin M. Lebreton, Le Tronquay Date de convocation : Les Hogues Mme Bachelet, Le: 4 avril 2024 Letteguives Mme Grégoire, Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin, Lorleau Mme Grouchy, Lyons-la-Forêt M. Baldari, Ménesqueville M. Cahagne, Perriers/Andelle Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel, Perruel M. Quéné, Pont Saint Pierre Mme Lavigne, M. Hébert, Radepont Renneville M. Vieillard G., Romilly/Andelle Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Dulondel, Romet, Vieux, Rosay-sur-Lieure Touffreville Mme Malhaire, Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,

Pouvoirs: M. Ziélinski à M. Gavelle, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Marteau à M. Moëns, M. Minier à M. Bézirard, Mme Letourneur à M. Romet, M. Béharel à Mme Fouquet.

M. Moëns.

Finances : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 pour le budget annexe « Office de tourisme »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°28_2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative au vote du compte financier unique pour le budget annexe « Office de tourisme » de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 19 février et du 29 mars 2024 ;

Vascoeuil

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID: 027-200070142-20240411-36_2024-DE

Le compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme » ayant été transmis, les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2023 peuvent être approuvés.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

procède à l'affectation définitive des résultats de l'exercice concernant le budget annexe « Office de tourisme
» 2023 comme suit :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 Office de tourisme

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 est de 4 540,43 € L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2023 est de 14 426,85 € Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2023 est de 0,00 €

Le résultat définitif 2023 du budget annexe « Office de tourisme » sera affecté comme suit : (002) Excédent de fonctionnement reporté : 4 540,43 € (1068) Affectation en réserve : 0,00 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra ellemême être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.